

Dans le cadre d'un accueil sanitaire optimal des enfants et des jeunes, l'équipe pédagogique travaille sur les mesures à mettre en place pour faire appliquer les gestes barrières, aux enfants, comme aux personnels encadrants, présents sur la période estivale. La municipalité de Tignieu-Jamezieu met tout en œuvre pour que cette reprise estivale se déroule dans les meilleures conditions et bien entendu dans le strict respect du protocole sanitaire exigé par les autorités gouvernementales.

Le port du masque est obligatoire pour les enfants de plus de 11 ans, lors des déplacements dans les locaux, en sorties, ou lorsque la distanciation sociale est impossible.

Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants chaque jour.

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants des accueils et pour les personnes au contact des mineurs.

Le programme d'activités proposé par les animateurs et les prestataires tien compte de la distanciation physique et des gestes barrières. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

**LES ACTIVITÉS ORGANISÉES À L'EXTÉRIEUR OU À L'INTÉRIEUR DE L'ENCEINTE DE L'ACCUEIL SERONT ENCADRÉES PAR :
1 ANIMATEUR POUR 12 JEUNES (1 ANIMATEUR POUR 8, LORS DES SORTIES BAIGNADES)**

La restauration sera organisée sous forme de service à l'assiette ou de pique-nique. L'organisation des temps de repas et l'accès à la restauration seront conçus de manière à limiter au maximum les files d'attente. Les jeunes déjeuneront à distance d'un mètre au moins les uns des autres. Les jeunes seront servis à table.

Les agents devront s'assurer du nettoyage approfondi du matériel et des équipements communs (tables, chaises...) avant l'arrivée des enfants ou après chaque utilisation.

**EN CAS DE SYMPTÔMES OU DE FIÈVRE (37,8°C), L'ENFANT NE DOIT PAS PRENDRE PART À L'ACCUEIL ET NE POURRA Y ÊTRE ACCUEILLI.
EN CAS DE SYMPTÔMES, LES PARENTS DE L'ENFANT SONT AVERTIS ET DOIVENT VENIR LE CHERCHER.**

Rappel des modalités de réservation (inscription ou annulation) sur le site
<https://portail.berger-levrault.fr/MairieTignieuJamezieu38230/accueil>



**VILLE DE
TIGNIEU-JAMEYZIEU**